

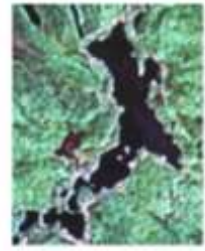
L'Association pour la protection de l'environnement du Lac Long de Saint-Élie-de-Caxton (APELL)

5210 Route des Lacs, Saint-Élie-de-Caxton (Québec), G0X 2N0

Matricule : 1162194154 - <http://www.registreentreprises.gouv.qc.ca/fr>

Courriel : les2lacslong@gmail.com

Page Facebook : <http://www.facebook.com/pages/Association-pour-la-protection-de-l'environnement-du-lac-Long-APELL/163296323683083>



Procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle (AGA)

Association pour la protection de l'environnement du Lac Long (APELL)

Samedi 6 juin 2015 à 9 h 30

Lieu : Centre communautaire de la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton

Présences : 38 membres ayant droit de vote et 44 personnes présentes

1. Ouverture de l'assemblée, vérification du quorum et accueil des nouveaux résidants

- Nous constatons un nombre suffisant de membres. M. Sylvain Caron assiste à la réunion et se présente comme nouveau résidant depuis le 11 novembre 2014.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

- Proposé par M. Marcel Boisvert et appuyé de M. André Godin, l'ordre du jour est adopté.
Adopté à l'unanimité

3. Lecture et adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle du 7 juin 2014

- M. Pierre Deshaies vérifie auprès de l'assemblée s'il y a des changements à apporter au procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle du 7 juin 2014. Une modification à apporter au point 11, page 3 : remplacer « Line Boucher » par « Linda Boucher ».
- Proposé par Mme Suzanne Descoteaux et appuyée de M. Sylvain Chartier d'adopter ce procès-verbal.

Adopté à l'unanimité

4. Rapport du président : Bilan du plan d'action 2014-2015 et plan d'action 2015-2016

- M. Pierre Deshaies fait la présentation du bilan du plan d'action 2014-2015 aux participants. (Voir l'annexe 1)
- Il présente aussi le plan d'action 2015-2016 (Voir l'annexe 2)

5. Rapport sur les états financiers : État de revenus et des dépenses pour l'année 2014 et planification budgétaire 2015

- M. Pierre Deshaies fait la lecture des *états financiers* se terminant le 31 décembre 2014.
 - En caisse au premier janvier 2014 : 6 107,40 \$
 - Recettes de l'année 2014 : 4 800,00 \$
 - Dépenses : 2 930,74 \$
 - En caisse au premier janvier 2015 : 7 976,66 \$

Planification budgétaire 2015

- En caisse au premier janvier 2015 : 7 976,66 \$
- Recettes anticipées : 4 800 \$
- Dépenses planifiées : 10 743 \$
- En caisse au premier janvier 2016 : 2 033,66 \$

6. Adoption du *Guide des bonnes pratiques riveraines*

- Pierre Deshaies fait la présentation du *Guide des bonnes pratiques riveraines* élaboré par les membres du CA. (Voir l'annexe 4)
- Il est proposé par M. Serge Panneton et appuyé par Mme France Baumier que le *Guide des bonnes pratiques riveraines* soit adopté tel que présenté lors de cette AGA à savoir un recto indiquant les principaux bâtiments sur une carte bathymétrique du lac et un verso présentant les éléments d'un guide des bonnes pratiques riveraines, un résumé de ces derniers et une explication (« Pour en savoir plus »).

Adopté à l'unanimité

7. Histoire du lac Long - État de la question

- Le président mentionne que l'APELL compte publier l'histoire du lac Long à l'automne 2015 sinon, au plus tard, au printemps 2016.

Considérant la difficulté à obtenir des témoignages et des photos, considérant le nombre de personnes décédées et le peu de souvenirs des autres et vu l'ampleur des recherches nécessaires pour produire une histoire documentée, les membres du Comité responsable ont abandonné l'idée d'un document portant exclusivement sur l'histoire du lac.

Il a été convenu que le *Guide des résidents au lac Long* intégrerait l'histoire du lac.

Les chapitres suivants sont prévus :

- Historique du développement de notre région et de notre lac
- La villégiature au lac Long
- Histoire des deux associations avant leur fusion le 22 avril 2004
- Notre association depuis 2004
- Les statuts et règlements de l'APELL
- La cotisation annuelle et l'historique de cette cotisation
- Le *Guide des bonnes pratiques riveraines* : L'ABC de la vie au bord du lac
- Les règlements municipaux concernant la protection du milieu riverain
- Le *Guide d'application du règlement de revégétalisation des rives*
- Des outils pour protéger notre lac
- Le suivi de la qualité de notre eau
- DVD intéressants
- Textes de réflexion
- Aide-mémoire
- Glossaire
- Annexes

Le Comité responsable de l'élaboration de ce dossier :

- Grand lac Long : Jacques Defoy, Pierre Deshaies et Robert Matteau
- Petit lac Long : Jacques Arcand, Pierre Deshaies et Réjean Jacques
- Winchester : Pierre Deshaies et Jean-Pierre Paradis

8. L'étude du MRNF et l'ensemencement au lac Long - État de la question et vote

- Les biologistes du MRNF de la direction régionale Mauricie et Centre-du-Québec, secteur de la faune, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), sont venus au lac Long les 10 et 11 septembre 2013. Les résultats préliminaires ont été présentés à l'AGA 2014 et ont été communiqués aux membres de l'APELL dans l'envoi du 11 décembre 2014. Un rapport du MRNF était attendu à l'automne 2014, mais l'APELL n'a encore rien reçu. Étant donné les coupures suite aux directives centrées sur l'austérité, nous aurons sans doute droit à un court rapport à l'automne 2015.
- Après discussion avec le MRNF, comme la période de pêche du touladi est courte (1er juillet au 7 sept - limite 2 poissons), qu'on ne peut ensemercer de l'arc-en-ciel et vu les caractéristiques de notre lac, il est pertinent d'ensemencer de l'omble de fontaine (truite mouchetée - limite 10 poissons du 24 avril au 13 sept).
- Il est donc proposé par M. Sylvain Chartier et appuyé par M. Serge Gauthier que l'APELL procède à l'ensemencement de 3 000 \$ d'omble de fontaine au printemps 2016 (environ 1 200 truites de 9 à 11 pouces dont 300 au Petit Lac et 900 au Grand Lac) et que l'APELL recommence à recueillir une cotisation volontaire spéciale pour le poisson afin d'ensemencer de façon périodique au prorata des cotisations recueillies.

Adopté à l'unanimité

9. La sécurité sur le chemin des Lacs-Longs - État de la question

Pierre Deshaies fait le suivi des différents éléments qui ont été abordés lors de l'AGA 2014.

- Faire les démarches auprès de la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton pour enlever les panneaux affichant 50 km et les remplacer par des panneaux de 30 km.
 - Un suivi avec le service de voirie de Saint-Mathieu confirme que des panneaux 30 km/h sont utilisés autour de certains lacs suite à des demandes de résidents.
 - Nous avons fait la demande à la municipalité de Saint-Élie. Cette dernière n'a encore rien changé. Il faudra faire une nouvelle demande au conseil en 2015.
 - Vote sur la question : Il est proposé par Marcel Boisvert appuyé par Gilles Côté que l'APELL demande à la Municipalité de diminuer la limite de vitesse sur le chemin des Lacs-Longs de 50 km/h à 30 km/h tel que permis dans les normes du MTQ dans le but d'augmenter la sécurité sur le chemin des Lacs-Longs. Cela aura aussi comme effet de diminuer la poussière et d'augmenter la quiétude.

Adopté à l'unanimité

- Réfection de la « Côte à Potvin » :
 - La côte a été reprofilée l'automne dernier ; des améliorations au drainage seront faites en 2015 suite à une formation donnée aux employés municipaux sur la gestion des fossés.
 - Deux panneaux «Visibilité restreinte» (D-240) ont été installés en octobre 2014.



- Des miroirs paraboliques ne seront pas installés à cause de la difficulté à le faire de manière efficace sans nuire au déneigement et ils sont jugés moins nécessaires.
- Balisage des fossés : 3 balises ont été installées en octobre 2014 entre les adresses 1481-1511/1611-130/2041-2021.



- Meilleure identification de la piste cyclable le long de la route des Lacs entre les 2 entrées du chemin des Lacs-Longs
 - Suite à une entente avec le service de voirie municipale le 4 mai 2015, 6 « logos de vélo » seront peints en blanc sur la voie cyclable par la MRC.
- « Reprofilage » du fossé entre les numéros civiques 1541 et 1621 parce que la pente y est dans le mauvais sens, qu'il est trop profond et que les gens s'y enlissent l'hiver.
 - Malgré la visite sur le terrain du responsable de la voirie et du maire à l'été 2014, rien n'a été budgété par la Municipalité pour corriger la situation. Il faudra impliquer le conseiller concerné afin de pousser le dossier auprès du conseil municipal pour le prochain budget.
- Accès du camion de pompier (et services d'urgence) sur les chemins privés
 - Le service incendie n'entre pas sur les terrains privés; il utilise des boyaux (plus de 700 pieds de boyau de 4 po).
 - Chaque résidant a le loisir (ou la responsabilité) de contacter le service incendie de la municipalité pour une visite de sa propriété afin de valider l'accessibilité des lieux par les services d'urgence et, si désiré, la conformité de son système de protection incendie.
- Application de l'abat poussière
 - La municipalité fait 2 applications (1 500 l/km), une au début juin et l'autre vers la 3^e de juillet.
- Réfection d'un ponceau entre les 5270 et 5290 route des Lacs
 - Cette réfection engendrera la fermeture de la route des Lacs au moins une semaine.
- Sécurité publique entrées du Grand lac Long et du Petit lac Long : 4 affiches seront ajoutées pour faciliter le repérage des résidences



- Remplacement des 5 pancartes « moteur à essence interdit » : les pancartes seront remplacées à l'été 2015.



10. La protection du milieu riverain en 2015 au niveau municipal

- Depuis 2008, l'APELL demandait à la Municipalité d'augmenter les ressources humaines pour aider la personne responsable de la réglementation et de l'urbanisme, Anne-Claude Hébert-Moreau, à assurer un suivi adéquat à l'application du *Règlement relatif à la revégétalisation des rives* (2008-06) et le suivi des installations septiques, etc. C'est maintenant chose faite; la Municipalité a créé un poste permanent temps complet saisonnier comme aide en urbanisme et environnement pour un minimum de 26 semaines en 2014. Ce sera 30 semaines en 2015. Madame Sandra Gérôme occupe ce poste.
- Suivi du *Règlement relatif à la revégétalisation des rives* : À l'été 2010, un officier municipal (police verte) a patrouillé tout le territoire afin de faire respecter le règlement. Durant l'été 2011, deux personnes ont poursuivi ce travail tout en faisant le suivi des fosses septiques. Madame Sandra Gérôme a pris le relais depuis 2012; elle poursuivra ce travail en 2015. Il est évidemment toujours défendu de tondre la pelouse dans la totalité de la rive.

Habituellement, cette mesure suffit et la nature reprend ses droits. Si rien ne pousse, il faudra « revégétaliser » en choisissant des végétaux adaptés à votre sol. Depuis l'automne 2012, votre rive (10 à 15 mètres selon la pente, jusqu'à l'affichette) doit être totalement végétalisée.

Pour consulter le *Règlement relatif à la revégétalisation des rives* : (règlement 2008-06)

<http://www.st-elie-de-caxton.ca/affairesmunicipales/pages/ReglementsMunicipaux.aspx>

Consulter le site Internet Plantation et entretien d'une bande riveraine – Pour une restauration durable! <http://banderiveraine.org>

Utiliser le moteur de recherche (hauteur, couleur, place dans le talus, ensoleillement, rusticité, type de sol, rôle, croissance, etc. : <http://vegetaux.fihq.com/>

Consulter le Répertoire des végétaux : <http://www.fihq.qc.ca/medias/D1.1.5B-1.pdf>

- Suivi de fosses septiques de la municipalité : Actuellement, environ 80 % des fosses ont été inspectées (950/1260). Sandra Gérôme poursuivra cette tâche cet été. Environ 300 fosses n'ont pas été inspectées (absence des gens, refus d'accès ou fosses faites sans permis) et ne figurent pas encore dans le gestionnaire des fosses.
- Suivi du réseau de drainage : cartographier le réseau de drainage dans chacun des bassins versants de ses lacs afin d'identifier les zones d'intervention prioritaire : En 2012, le Groupe Synergis a analysé le lac des Souris en partie sur le territoire de notre municipalité. En 2013, la collecte de données a été faite aux lac Long et du Barrage-Garand par l'OBVRLY. En 2014, au lac Plaisant. En 2015, ce sera au lac Bell et une partie du lac des Souris à revoir pour harmoniser les résultats.

11. Élection au conseil d'administration

- Trois (3) *postes* de directeurs sont en fin de mandat aujourd'hui : Pierre Beaudoin, Jacques Defoy et Réjean Jacques

Pierre Beaudoin est proposé pour combler le poste de *directeur* par M. Sylvain Chartier et appuyé par Mme Johanne Moisan;

Jacques Defoy est proposé pour combler le poste de *directeur* par M. Yvan Chartier, appuyé par M. Serge Panneton;

Réjean Jacques est proposé pour combler le poste de *directeur* par M. Gilles Côté et appuyé par M. Serge Descoteaux.

Tous acceptent de reconduire leurs mandats respectifs de directeurs pour les deux (2) prochaines années.

12. Questions des membres

- **Quai flottant - Flotteurs en mousse**
M. Yvan Chartier annonce qu'il met à la disposition de toute personne intéressée les flotteurs en mousse de son ancien quai; communiquer avec lui au 1741 chemin des Lacs-Longs 532-2432.
- **Cyclistes - Route des Lacs**
Une résidente se plaint de la candeur de certains cyclistes roulant en peloton sur la route des Lacs. Elle demande à qui elle pourrait s'adresser pour porter plainte.
- **Nouveau garage et champ d'épuration - Rue de la Sapinière**
Une résidente (Mme Johanne Moisan) a appris, en demandant une expertise technique en vue de la construction d'un garage, que le *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* ne lui permettait pas de réaliser son projet parce qu'il doit y avoir une distance de 30 mètres entre son entrée d'eau et son champ d'épuration (un puits scellé ramènerait cette distance à 15 mètres). Elle a également constaté, advenant qu'elle veuille construire un garage, que son terrain n'avait

pas les dimensions requises pour refaire son actuel champ d'épuration; les terrains qui n'ont pas les dimensions réglementaires (4 000 m²) sont problématiques. Des solutions existent pour construire un garage sur ce terrain, mais elles sont coûteuses (puits scellé, colmater le puits actuel et se connecter chez un voisin avec une servitude notariée, fosse fermée).

Pour en savoir plus sur ce règlement :

<http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/prelevements/reglement-prelevement-protection/index.htm>

13. Varia

➤ **La renouée japonaise**

Un résidant (Pierre Delmaire) demande des informations sur la renouée japonaise.

L'Union internationale de la conservation de la nature, en raison des dommages que cette plante cause à l'environnement, la classe dans 100 pires espèces envahissantes de la planète.

➤ **Municipalisation de la rue de la Sapinière**

Un résidant (M. Pascal Thibault) s'interroge sur comment procéder pour demander de faire municipaliser la rue de la Sapinière.

➤ **Panneaux « Ramasser les excréments »**

L'APELL a acheté 4 panneaux 600 mn X 600 mn « Ramasser les excréments » et 4 manchons de type U de 5 pieds pour placer sur le lac l'hiver.

14. Rencontre avec le représentant du maire Réjean Audet - Sébastien Houle

M. Sébastien Houle, conseiller municipal responsable des dossiers environnementaux à la municipalité de Saint-Élie, assiste à toute la réunion de l'AGA.

Il mentionne qu'il a à cœur les préoccupations des résidants et qu'il entend donner suite à ces dernières.

Il souligne que la Municipalité a des effectifs réduits et qu'elle doit faire continuellement des choix. Elle ne peut répondre à toutes les demandes et elle le fait souvent dans l'urgence.

Il invite les gens à se mobiliser et venir faire part de leurs revendications lors des réunions du conseil municipal : la mobilisation citoyenne est une bonne façon de « ramener un dossier sur le haut de la pile ».

Il est particulièrement heureux d'annoncer la mise en place d'un service de « premier répondant » dans notre municipalité.

Il rappelle que les fêtes du 150^e battent leur plein et que des passeports sont encore disponibles à la municipalité.

Il répond aux questions et commentaires des membres portant sur divers sujets, dont entre autres :

- l'accès aux réseaux cellulaires dans la région
- municipalisation de la rue de la Sapinière (service municipal vs voie privée)
- paiement du compte de taxe municipale via Internet autrement que par AccèsD

15. Levée de l'assemblée

Proposée par Jacques Defoy et appuyée par Daniel Gaulin

Levée de l'assemblée : 12 h 15

Annexe 1

Rapport du président : Bilan du plan d'action 2014-2015

Depuis l'assemblée générale du 7 juin 2014, le Conseil d'administration (CA) s'est réuni **quatre** fois et le président a eu une vingtaine de rencontres de travail avec des personnes oeuvrant à la municipalité (le maire, les personnes responsables de l'urbanisme et de la voirie, la directrice générale, etc.) et l'OBVRLY.

1. Continuer de participer au **programme de subvention des associations** de la municipalité et rédiger les demandes et les rapports requis

Nous avons fait le rapport 2014 et la demande 2015 auprès de la Municipalité dans le cadre du *Programme de subvention des associations*. Nous avons droit à un montant de 3 000 \$ qui nous a été versé conformément à la *Politique de soutien financier pour les organismes et associations de lacs*. Vous pouvez consulter le texte intégral de cette politique sur le site Web municipal, à l'onglet Gestion municipale/Communiqués et politiques.

Note : « L'association doit représenter une pluralité des citoyens du secteur, c'est-à-dire qu'au moins **66 % d'entre eux doivent s'être acquittés de leur cotisation annuelle** à la dite association. », *Politique de soutien financier*, p. 2.

2. Poursuivre la mise en place de **mécanismes de suivi de la qualité de l'eau** du lac (PPT)

a. Nous sommes inscrits au Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL¹). En 2008, nous avons fait **5 prélèvements** d'eau (mai, juin, juillet, août et septembre) ; **nous avons fait 3 prélèvements en 2013 et en 2014** pour vérifier à nouveau les paramètres suivants :

- i. Le **phosphore total**, un élément nutritif dont la teneur limite ou favorise habituellement la croissance des algues et des plantes aquatiques ;
 - Grand Lac : 2008 : 3,8 ; 2013 : 3 ; **2014 : 4,6**
 - Petit Lac : 2008 : 3,4 ; 2013 : 2,3 ; **2014 : 4,0**
- ii. La **chlorophylle a**, un indicateur de la biomasse (quantité) d'algues microscopiques présentes dans le lac ;
 - Grand Lac : 2008 : 1,5 ; 2013 : 1,4 ; **2014 : 1,5**
 - Petit Lac : 2008 : 1,3 ; 2013 : 1,3 ; **2014 : 1,2**
- iii. La **concentration d'oxygène dissous** dans l'hypolimnion² (la partie profonde du lac), un indicateur du métabolisme du lac ;
 - Grand Lac : 2008 : 3,3 ; 2013 : 3,3 ; **2014 : 4,3**
 - Petit Lac : 2008 : 3,1 ; 2013 : 3,0 ; **2014 : 3,3**

Nous referons des prélèvements d'eau en 2019 et 2020.

b. La **transparence de l'eau** est mesurée à l'aide d'un disque de Secchi ; la transparence diminue avec l'augmentation de la quantité d'algues dans le lac.

- i. Lectures de transparence : En 2008, 9 lectures de transparence. En 2009, 12 transparence. En 2010, 15 transparence. En 2011, 12 transparence. En 2012, 12 transparence. En 2013, 12 transparence. En 2014, 12 transparence. Des repères d'échantillonnage sont installés sur le lac.

c. Pour en savoir plus sur les résultats du suivi de la qualité de l'eau de notre lac 2008-2014, voir le PV de l'AGA 7 juin 2014, p. 7 à 9 et l'annexe 3 ci-après.

3. Constituer une banque d'outils de sensibilisation et d'information (PPT)

Aucun achat en 2014.

¹ <http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/rsvl/index.htm>

² Un lac nordique comprend 3 parties : l'épilimnion (la partie à la surface du lac), le métalimnion (la couche médiane / thermocline) et l'hypolimnion (la partie profonde du lac).

4. Diffuser des textes informatifs sur la protection de l'environnement du lac (PPT)
Nous diffusons des documents à tous les propriétaires par courriel et par la poste traditionnelle ; voici la liste de ceux publiés en 2014-2015 : (certains ont été publiés aussi dans le Muni-Info et sur le site WEB municipal à l'onglet « Milieu riverain » et « Services »/dossier Environnement)
- Rappel du rôle de notre association (APELL)
 - La cotisation annuelle à notre association
 - Le plan d'action 2014-2015 et son suivi
 - Les résultats de l'étude du touladi au lac Long par le MRNF les 10 et 11 septembre 2013
 - Rappel concernant le *Règlement relatif à la revégétalisation des rives* et le suivi de l'application de ce règlement à l'été 2014
 - Guide technique - Gestion environnementale des fossés
 - Fichier intégral du document :
<http://www.mrcgranit.qc.ca/fichiersUpload/fichiers/20121219131022-guide-technique-mrc-brome-missisquoi.pdf>
 - Version en ligne par chapitre : http://mrcbm.qc.ca/fr/eau_guide.php
5. Promouvoir le respect de l'environnement au niveau municipal (voir le PV de l'AGA 7 juin 2014, p. 6-7)
- a. L'Association a fait parvenir aux candidats un texte **lors de la période électorale** de l'automne 2013 invitant la Municipalité à viser minimalement 125 000 \$ par an sur 2,5 millions de budget municipal (= 5 % du budget) pour la protection de l'environnement des lacs.
 - i. Des rubriques budgétaires ont été ajoutées à cet effet dans le budget de la voirie 2015.
 - ii. Madame Sandra Gérôme occupe maintenant un poste permanent temps complet saisonnier comme aide en urbanisme et environnement pour un minimum de 1050 heures (30 semaines) en 2015.
 - b. Lors de l'AGA 2013, vous avez accepté à l'unanimité que l'Association de protection de l'environnement du lac Long (APELL) **demande au conseil municipal de la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton d'adopter une résolution pour rendre effectif le règlement sur le vote par correspondance régit par la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités** (L.R.Q., c. E-2.2) dans notre municipalité.
 - i. Lors de sa séance ordinaire du **8 avril 2014**, le conseil a mentionné oralement qu'il analyserait la faisabilité de notre demande; une réponse écrite a été reçue le 1^{er} mai 2014.
 - ii. Pas de nouvelles depuis.
 - c. L'Association a demandé en 2012 et 2014 d'être associée aux travaux de voirie sur le tronçon du chemin des Lacs-Longs appelé « Côte à Potvin »; ce qui fut fait.
 - i. Finalement, les travaux ont eu lieu à l'automne 2014 et des améliorations seront apportées au drainage et à la rétention des sédiments en 2015.

Il n'y a pas d'informations particulières à communiquer sur les autres éléments du plan d'action 2014-2015

Fin du bilan du plan d'action

Annexe 2

Plan d'action 2015-2016

1. Poursuivre le **suivi qualité de l'eau** du lac :
 - Annuellement : 10 à 15 mesures de transparence ;
 - Au 5 ans (2 ans consécutifs) : analyse de l'eau au RSVL : phosphore, carbone organique dissous, chlorophylle a. (a été fait en 2013 et 2014 ; sera repris en 2019 et 2020)
2. Poursuivre le **plan directeur du bassin versant** de notre lac (PDE) :
 - Les points 1 de même que l'indice de qualité de la bande riveraine –IQBR (fait en 2010) et l'analyse des plantes aquatiques et des sédiments (fait en 2011) sont faits ;
 - Faire la cartographie du ruissellement et de l'érosion autour du lac et **identifier les zones d'intervention prioritaire** pour éviter le plus possible le déversement dans le lac ; (prévu en 2012, a été fait en 2013)
 - Suite au portrait et diagnostic, élaborer un plan d'action (**prévu en 2016**) conformément à la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection* a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale le **11 juin 2009**.
3. Écrire l'histoire du lac et de l'association : débuté en 2012; **fin prévue en 2015**.

Action continue

4. Visiter les **nouveaux riverains** et les informer sur l'APELL et la vie en milieu riverain (acculturer).
5. Diffuser des textes informatifs sur des sujets reliés à la protection des rives, du littoral et de l'encadrement forestier du lac.
6. Promouvoir le respect de l'environnement au niveau municipal dont :
 - La gestion écologique des fossés
 - La gestion des sels et sable de voirie en secteur riverain
 - L'aménagement des ponceaux, des fossés et des entrées charretières de façon à prévenir l'érosion;
 - La gestion du ruissellement zéro sur un terrain, etc.
7. Participer au Regroupement pour la protection des lacs et cours d'eau de Saint-Élie-de-Caxton et collaborer avec les autres regroupements de la région et l'OBVRLY.
8. Continuer de participer au Programme de subvention des associations de la municipalité et rédiger les demandes et les rapports requis.
9. Poursuivre la collecte d'outils de sensibilisation et d'information (dépliants, DVD, livres, ...) à l'usage de l'Association.
10. S'assurer auprès de la Municipalité de l'application des règlements reliés à la protection des rives, du littoral et de l'encadrement forestier du lac et, s'il y a lieu, proposer de nouveaux règlements ou des amendements aux règlements existants.
11. Travailler à augmenter le nombre de propriétaires payant leur cotisation à l'Association pour atteindre un effectif d'au moins 66 % des propriétaires (118 membres).

Annexe 3

Le suivi de la qualité de l'eau de notre lac 2008-2014

Pour connaître l'état de santé d'un lac, plusieurs paramètres doivent être analysés. Ces paramètres sont décrits dans un texte en ligne sur notre site Web www.st-elie-de-caxton.ca à l'onglet suivant : **Milieu riverain**/Conseils et outils/Le suivi des lacs - 3 phases dans la caractérisation.

Nous pouvons mesurer le degré de vieillissement (l'état trophique/eutrophisation) d'un lac à partir des 6 paramètres suivants :

- Le **phosphore total**, un élément nutritif dont la teneur limite ou favorise habituellement la croissance des algues et des plantes aquatiques ;
- La **chlorophylle a**, un indicateur de la biomasse (quantité) d'algues microscopiques présentes dans le lac ;
- La **transparence de l'eau** mesurée à l'aide d'un disque de Secchi ; la transparence diminue avec l'augmentation de la quantité d'algues dans le lac ;
- La **concentration d'oxygène dissous** dans l'hypolimnion³ (la partie profonde du lac), un indicateur du métabolisme du lac ;
- L'**abondance des plantes aquatiques** dans les zones peu profonde du lac (le littoral) ;
- L'**abondance du périphyton**⁴ sur les roches dans le littoral du lac.

Regardez une présentation PPT sur ces paramètres :

<http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/rsvl/presentation.pdf>

Pour compléter les informations reliées à ces paramètres, l'OBVRLY a effectué des analyses au lac Long en 2010, 2011 et 2013 à la demande de notre association :

- Mesure de l'oxygène, du pH et de la conductivité du lac ;
- Caractérisation des rives à partir de « l'Indice de qualité des bandes riveraines » (IQBR) ;
http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/eco_aqua/IQBR/IQBR-estuaire-eadouce.pdf
- Caractérisation du littoral : recouvrement de plantes aquatiques (macrophytes) et accumulation sédimentaire ;
- Cartographie du ruissellement et de l'érosion autour du lac et **identification des zones d'intervention prioritaire** pour éviter le plus possible le déversement dans le lac.

Pour en savoir plus sur le suivi de la qualité de notre eau

Consultez les résultats du lac Long au Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSV-Lacs) :

<http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/rsvl/index.asp>

BOISSONNEAULT, Y., 2012. *Caractérisation du littoral du Grand lac Long et du Petit lac Long – 2011, municipalité de Saint-Élie-de-Caxton*, rapport réalisé pour l'Organisme de bassins versants des rivières du Loup et des Yamachiche (OBVRLY), Yamachiche, 34 pages et 2 annexes.

BOISSONNEAULT, Y., 2013. *Bilan du programme de suivi des lacs de l'OBVRLY 2009-2012*, rapport réalisé pour l'Organisme de bassins versants des rivières du Loup et des Yamachiche (OBVRLY), Yamachiche, 33 pages.

BOISSONNEAULT, Y. et M. BRIEN. 2014. *Détermination des causes de perturbation du bassin versant du Petit lac Long et du Grand lac Long - 2013, municipalité de Saint-Élie-de-Caxton*, rapport réalisé pour l'Organisme de bassins versants des rivières du Loup et des Yamachiche (OBVRLY), Yamachiche, 34 pages et 3 annexes.

Ces documents sont disponibles à la municipalité au bureau de madame Anne-Claude Hébert-Moreau, 819 221-2839 poste 2945 ou par courriel anne-claude.hmoreau@sogetel.net. Vous pourrez aussi bientôt les consulter en ligne sur le site de l'OBVRLY : <http://www.obvrly.ca> à l'onglet Documents.

³ Un lac nordique comprend 3 parties : l'épilimnion (la partie à la surface du lac), le métalimnion (la couche médiane / thermocline) et l'hypolimnion (la partie profonde du lac).

⁴ Algues microscopiques de couleur brunâtre fixées à un substrat solide (roches, embarcations, ...)

Annexe 4

Association pour la protection de l'environnement du lac Long (APELL)

Guide des bonnes pratiques riveraines*

	Éléments	En résumé	Pour en savoir plus
1	Rive (bande riveraine)	La protection de la rive permet de conserver la qualité de l'eau du lac et de pratiquer des activités aquatiques sans danger pour la santé.	<ul style="list-style-type: none"> • Sur la rive (10 à 15 mètres selon la pente), on doit respecter l'intégrité et le caractère naturel des lieux. Tous les travaux susceptibles de modifier la couverture végétale, de porter le sol à nu ou d'en affecter la stabilité sont assujettis à l'obtention préalable d'un certificat d'autorisation municipale. • La rive doit être entièrement végétalisée et comporter idéalement trois strates de végétation (herbacée, arbustive et arborescente) indigène. • Il est interdit de tondre la pelouse ou d'altérer la végétation herbacée dans la totalité de la rive.
2	Littoral	Le littoral est essentiel à la santé du lac.	<ul style="list-style-type: none"> • Il est défendu d'arracher les plantes aquatiques; ces plantes, bien qu'elles puissent être perçues comme une nuisance à la baignade, consomment du phosphore et contribuent ainsi à la qualité de l'eau.
3	Feu extérieur et cendre	Les feux à l'extérieur doivent être faits de façon sécuritaire et en s'assurant que la fumée n'incommoder pas les voisins.	<ul style="list-style-type: none"> • Il est interdit, dans la rive, de faire des feux directement sur le sol ou d'y répandre des cendres. On peut cependant faire un feu dans un foyer conçu pour cet usage. • Il faut disposer des cendres de manière écologique (les mettre aux vidanges, les utiliser comme engrais, les ajouter au compost); il ne faut pas les répandre au bord d'un fossé riverain. • Il faut éviter de faire des feux par grand vent et en période de sécheresse. • Il est interdit de faire des feux ou de répandre des cendres sur le lac gelé. • Il faut se conformer au règlement concernant les feux à ciel ouvert de la municipalité.
4	Feu d'artifice	On évite de faire des feux d'artifice sur le bord de l'eau.	<ul style="list-style-type: none"> • Les feux d'artifice sont bruyants et contiennent des produits nocifs pour l'environnement. • La fumée des feux d'artifice a aussi des impacts sur la santé des spectateurs.
5	Animal sauvage	On doit s'abstenir de nourrir les canards et les animaux sauvages.	<ul style="list-style-type: none"> • Il est interdit de nourrir les oiseaux aquatiques sur le lac et dans son environnement immédiat (300 mètres de la rive). • Un canard rejette une quantité importante d'excréments (aussi volumineux que ceux de 5 humains); ces excréments polluent l'eau du lac et des rives tout en favorisant malheureusement, par leurs composantes chimiques, la croissance des algues et des plantes aquatiques. • Quand on nourrit les animaux sauvages, on peut les rendre dépendants; en plus, on leur fait perdre la peur naturelle à l'égard des humains.
6	Chien	On promène son animal en laisse, on ramasse ses matières fécales et on prend les moyens appropriés pour qu'il ne nuise pas à la quiétude des lieux.	<ul style="list-style-type: none"> • Tout chien doit être retenu au moyen d'une laisse ne dépassant pas 2 mètres de longueur. • Le propriétaire ou gardien d'un chien est tenu, lorsqu'il circule avec son chien, de ramasser les matières fécales de l'animal. • Ces derniers doivent également prendre les moyens pour empêcher l'animal d'aboyer, de hurler, ou de quelque façon que ce soit, de troubler la quiétude des lieux.

7	Éclairage extérieur	On limite l'éclairage extérieur afin d'avoir un environnement nocturne naturel.	<ul style="list-style-type: none"> • Constitue une nuisance et est prohibé le fait de projeter une lumière directe en dehors du terrain d'où elle provient. Il faut donc s'abstenir d'éclairer du côté du lac, placer un écran (déflecteur) entre le luminaire et le lac, utiliser des luminaires qui éclairent vers le sol, etc.
8	Produit chimique	On doit utiliser des produits sans phosphate et sans pesticide.	<ul style="list-style-type: none"> • Le phosphore favorise la prolifération des algues et des plantes aquatiques. • Les pesticides nuisent à la qualité de l'eau, à la santé du sol, des insectes et des oiseaux.
9	Pêche	On pêche avec un permis et on respecte les quotas.	<ul style="list-style-type: none"> • La pêche sportive des poissons d'eau douce au Québec est réglementée. Il faut vérifier et s'assurer d'être conforme.
10	Embarcation	Les embarcations motorisées sont permises à condition qu'elles soient munies d'un moteur électrique de faible puissance.	<ul style="list-style-type: none"> • Depuis le 26 juin 1982, les embarcations propulsées par un moteur à essence sont défendues sur le lac; par contre, celles propulsées par un moteur électrique sont permises. • On évite d'attacher plusieurs quais pontons les uns aux autres, immobiles en un point du lac.
11	Quai	On demande un certificat d'autorisation municipal pour construire un quai ou installer un quai ponton.	<ul style="list-style-type: none"> • Les quais sur pilotis, sur pieux ou fabriqués de plates-formes flottantes doivent avoir une superficie maximale de 20 mètres carrés. • Un quai ponton servant de quai et d'embarcation nautique est autorisé. Celui-ci doit respecter les mêmes exigences; sa superficie maximale incluant l'ensemble des parties fixes et amovibles du quai ne doit pas dépasser 20 mètres carrés.
12	Bruit	On peut avoir du plaisir tout en maintenant le bruit à un niveau raisonnable.	<ul style="list-style-type: none"> • La surface du lac réfléchit le son très facilement. Sans vent, on peut entendre aisément une conversation jusqu'à 1 km! • Le respect de la quiétude des voisins est essentiel : aucune musique (radio, haut-parleur, etc.) à l'extérieur, pas de tondeuse avant 10 h, couvre-feu à 22 h.
13	L'hiver sur le lac	Sauf pour l'entretien du chemin de glace, on évite de se promener sur le lac avec un véhicule motorisé.	<ul style="list-style-type: none"> • Le lac n'est pas un sentier de motoneige ou de VTT; si on y circule, on le fait à basse vitesse, loin des résidences et des tracés de ski de fond.
14	Circulation automobile	On conduit son véhicule lentement et prudemment.	<ul style="list-style-type: none"> • La limite de vitesse sur la route des Lacs (351) est de 60 km/h; elle est de 50 km/h sur le chemin de ceinture (gravier) et devrait même être de 30 km/h à certains endroits dangereux. Le respect de ces limites assure la sécurité de tous les usagers, automobilistes et nombreux marcheurs, préserve la quiétude et limite la poussière.

* : Tel que présenté à l'Assemblée générale annuelle (AGA) du 6 juin 2015

Note : La plupart de ces bonnes pratiques réfèrent à des règlements sous juridiction municipale. Pour plus d'informations, veuillez consulter *Le Guide du résidant au lac Long*, l'association du lac ou la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton.